



FORMULAIRE DE DEMANDE CHÈQUES TAXI

Rappel : les chèques taxi ne sont pas cumulables avec le dispositif Amethyse

1ère attribution

Renouvellement

Cochez la case utile

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANGERVILLE

NOM usuel du bénéficiaire

NOM de naissance

Prénom

Date de naissance

Adresse

Code postal

Commune

Téléphone

Courriel

Signature du demandeur

Conditions d'attribution au verso (cochez la case correspondant à votre situation)

PARTIE RÉSERVÉE AU CCAS

Date : _____

Tout titre de transport non utilisé par son bénéficiaire devra être retourné à l'adresse indiquée en bas de cette page.

Cadre réservé aux services départementaux

Numéro du bénéficiaire

Visa et cachet du CCAS

À RETOURNER PAR LE CCAS À :

Conseil Général de l'Essonne
Direction des déplacements
Boulevard de France
91012 Évry Cedex

Les chèques Taxi

Documents de base à joindre à votre demande, quelle que soit votre situation

- Photocopie d'une pièce justificative d'un an de résidence (lors de la 1^{re} demande) ou de moins de 3 mois pour un renouvellement
- Photocopie d'une pièce d'identité recto / verso (lors de la première demande)
- Pièces justificatives complémentaires suivant votre situation (voir ci-dessous)

Les chèques Taxi permettent de se déplacer gratuitement en taxi dans la limite du montant de 2 carnets de 25 chèques de 5 euros.

Le bénéficiaire doit avertir le chauffeur de taxi de son intention de payer le trajet au moyen des chèques **avant le début de la course**. Le chauffeur se réserve le droit de refuser ce moyen de paiement avant la course.

Document(s) complémentaire(s) à joindre également selon votre situation

- PERSONNES ÂGÉES À PARTIR DE 65 ANS**, non imposables ou avec un Impôt sur le Revenu (IR) inférieur au seuil de recouvrement (61€). Joindre une photocopie de :
 - L'avis d'imposition sur les revenus (pour les personnes nouvellement imposables suite au gel des barèmes d'imposition, l'avis de non imposition sur les exercices fiscaux 2011 et/ou 2012)
 - Ou si vous êtes bénéficiaires de l'Allocation Supplémentaire Vieillesse (ASV), copie de l'attestation correspondante
- ADULTES HANDICAPÉS** bénéficiant ou ayant bénéficié de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Joindre une photocopie de :
 - Si vous êtes bénéficiaires de l'AAH, le dernier décompte de paiement de l'AAH (moins de 3 mois)
 - Ou si vous êtes bénéficiaires actuels d'une pension d'invalidité ne dépassant pas le montant de l'AAH, une attestation de versement de pension d'invalidité
 - Ou si vous êtes bénéficiaires d'une pension d'invalidité de 2^e ou 3^e catégorie complétée
 - par le Fond Spécial d'Invalidité (FSI), une attestation de versement
 - Ou si vous êtes bénéficiaires de l'ASV âgés de 60 ans ou plus, précédemment bénéficiaires de l'AAH
 - ou d'une pension d'invalidité de 2^e ou 3^e catégorie complétée par le FSI, une attestation de versement
 - Ou si vous êtes anciens combattants invalides à 100 % uniquement, la carte ou l'attestation correspondante
- ANCIENS COMBATTANTS DE 60 ANS ET PLUS**, joindre une photocopie de :
 - Carte du combattant (lors de la 1^{re} demande de forfait)
 - Ou pour les anciens réfractaires au Service du Travail Obligatoire ou Anciennes infirmières de guerre
 - engagées volontaires de la guerre 1939-1945, la carte ou attestation correspondante
- VEUVE DE GUERRE DE 60 ANS ET PLUS**, joindre une photocopie de :
 - Carte de veuve de guerre délivrée par l'Office National des Anciens Combattants (ONAC)
- VEUVE D'ANCIENS COMBATTANTS DE 60 ANS ET PLUS**, joindre une photocopie de :
 - Carte de veuve d'anciens combattants délivrée par l'ONAC (lors de la 1^{re} demande de forfait) ou Carte d'ancien combattant du défunt ainsi que son avis de décès
- ORPHELIN(E) DE GUERRE DE 60 ANS ET PLUS**, joindre une photocopie de :
 - Carte d'orphelin(e) de guerre délivrée par l'ONAC ou livret de famille ou extrait de naissance portant la mention « orphelin » (lors de la 1^{re} demande de forfait)
- PUPILLES DE LA NATION DE 60 ANS ET PLUS**, joindre une photocopie de :
 - Carte ou jugement ou livret de famille ou extrait de naissance portant la mention « pupille » (lors de la 1^{re} demande)

RENOVEZ OU DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER COMPLET
au **Centre communal d'action sociale (CCAS)** de votre ville
ou auprès de la **Direction des déplacements**,

1 rue Édouard Branly, 91000 Évry

Numéro Vert : 0 800 40 80 40

titretransport@cg91.fr